

ARGUMENTAIRE CITOYEN

Ce document a été réalisé pour vous aider lors de vos RDV avec les députés. L'objectif étant d'avoir une certaine uniformité des entretiens avec les députés rencontrés pour que les messages passent mieux et que les points clés de cette réforme que nous souhaitons influencer ressortent bien lors des échanges. L'idée aussi est de leur poser des questions similaires pour pouvoir publier leurs réponses de manière uniforme.

Après les présentations, vous pouvez commencer l'entretien par la question générale:

- Quel est selon vous l'intérêt et l'objectif de la PAC aujourd'hui pour les citoyens européens (producteurs et consommateurs)?

Vous pouvez ensuite vous servir du tableau ci-dessous (page 2) pour dérouler votre argumentaire. Nous avons découpé la réforme actuelle en 5 grands thèmes :

- Pour une PAC plus équitable et transparente
- Pour une PAC à destination des biens publics
- Pour une PAC plus verte
- Pour une PAC qui donne des perspectives aux agriculteurs
- Pour une PAC plus solidaire.

Pour chaque thème vous avez :

- Un état de la PAC actuelle et de ses impacts sur notre agriculture et notre nourriture
- L'état de la réforme de la PAC votée par la commission agricole du parlement européen en Janvier dernier
- Ce que la société civile demande aux députés
- Et pour finir, la question à poser au député européen.

Vous pouvez terminer l'entretien en invitant le député à diffuser auprès de son groupe parlementaire les positions citoyennes à défendre au moment du vote !

Merci de noter les réponses des députés et de nous les envoyer à pierrealain.prevost@gmail.com pour que nous puissions publier leurs intentions de vote, que nous viendrons leur rappeler lors du rassemblement à Strasbourg le jour du vote de la réforme de la PAC.

L'état actuel des choses / enjeux	Ce que veut la COMAGRI	Ce que la société civile souhaite	Question à poser au député
POUR UNE PAC PLUS EQUITABLE & TRANSPARENTE			
<p>Aujourd'hui, la majorité aides directes du premier pilier de la PAC sont versées proportionnellement à la superficie des exploitations. Plus les agriculteurs exploitent d'hectares, plus ils touchent de subventions.</p> <p><u>Implications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les petites fermes familiales sont peu soutenues et ne sont pas reconnues pour leur rôle majeur sur le territoire - Les grandes cultures sont favorisées au détriment des autres filières (maraîchage, élevage, ...) - On favorise la concentration et l'agrandissement des structures, entraînant la mécanisation et la destruction de l'emploi agricole (-30% du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010) <p>(Cas d'agriculteurs qui se servent des aides PAC pour s'agrandir et acquérir des centaines d'Ha en Europe de l'est)</p>	<p>Plafonnement des aides à partir de 300 000€ (une dizaine d'exploitations concernées en France...)</p> <p>Les bénéficiaires des aides agricoles ainsi que leur montant restent secrets</p> <p>Une faible convergence des aides entre tous les hectares agricoles, même au sein d'un même pays</p> <p>Les états membres doivent pouvoir choisir la mise en place ou non d'une aide à la petite ferme (amendement 87)</p>	<p>Plafonnement obligatoire de l'ensemble des aides directes à partir de 100 000€ (article 11). Pour que ce ne soit plus 20% des exploitations qui touchent 80% des aides. L'argent récupéré pourrait servir à subventionner les petites fermes ou financer l'installation de nouveaux paysans ainsi que le développement rural.</p> <p>Pleine transparence sur les montants et les bénéficiaires des aides agricoles</p> <p>La convergence des aides doit être totale en 2020 sur l'ensemble de la surface agricole nationale, aboutissant à des aides uniques à l'hectare</p> <p>Tous les états membres doivent mettre en place une aide aux petites fermes (REFUS amendement 87). La définition de la petite ferme et l'aide allouée doit être adaptée à chaque pays (subsidiarité de la mise en œuvre)</p>	<p>Voterez-vous pour un plafonnement des aides directes à 100 000 Euros?</p> <p>Voterez-vous pour une pleine transparence sur les montants et les bénéficiaires des aides agricoles?</p> <p>Pensez-vous que la convergence des aides devrait être totale dans chaque état membre?</p> <p>Voterez-vous pour la reconnaissance du rôle majeur des petites fermes dans la vie des territoires? NON à l'amendement 87, OUI à l'amendement 89</p>
CONTRE LE FINANCEMENT PAR LA PAC D'ASSURANCES PRIVEES			
	<p>Un prélèvement sur l'argent réservé au développement rural (2ème pilier) pour subventionner les compagnies d'assurance afin de gérer les aléas climatiques ou économiques</p>	<p>Pas d'argent du développement rural pour les assurances privées</p>	<p>Voterez-vous contre l'utilisation d'argent public du Développement Rural pour financer des assurances revenu privées?</p>
POUR UNE PAC PLUS VERTE			
<p>Aujourd'hui, le versement des aides est soumis à de faibles contraintes environnementales, surtout administratives, et incitent peu les agriculteurs européens vers des modes de production respectueux de l'environnement, de la biodiversité et en vue de produire des produits sains et de qualité.</p>	<p>Obligation de diversification: mettre en place au moins 3 cultures différentes (sur les surfaces de plus de 10 ha) sur l'exploitation. Une même culture peut couvrir 80% des terres de l'exploitation.</p> <p>Le verdissement (30% des aides) est <u>volontaire</u>: le refus de mise en place des trois mesures proposées n'entraîne pas la perte des autres aides du premier pilier de la PAC (70%)</p> <p>Les agriculteurs contractant une mesure agro-environnementale (MAE) pourront recevoir les aides du verdissement sans devoir remplir d'autres conditions. Pour un même bénéfice environnemental, un paysan recevra donc deux paiements: la MAE (2e pilier) et le verdissement (1er pilier).</p> <p>Le respect de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de la Directive Pesticides n'est pas requis pour l'octroi d'aides directes</p>	<p>Pour améliorer la fertilité des sols, mise en place d'une vraie rotation des cultures : au moins 3 cultures différentes, dont 1 culture de légumineuse/protéine, se succèdent sur une même parcelle. (amendement Comité ENVI du Parlement)</p> <p>La mise en place des mesures de verdissement est une condition pour recevoir les aides de base au revenu (COM*)</p> <p>Aucune certification, mesure agro-environnementale ou mesure autre que l'agriculture biologique ne doit être exempté de l'obligation d'appliquer le verdissement. Pas de double paiement pour une même pratique(COM)</p> <p>Le respect de la DCE et la directive Pesticides restent des conditions requises pour l'octroi d'aides directes (COM)</p>	<p>Voterez-vous en faveur d'une vraie mesure de rotation des cultures plutôt que la diversification proposée?</p> <p>Voterez-vous en faveur d'un verdissement obligatoire à l'obtention des autres aides directes?</p> <p>Voterez-vous contre toute exception, autre que l'agriculture biologique, pour la mise en œuvre du verdissement? NON à l'amendement 62 - article 29 - paragraphes 3 et 4)</p> <p>Voterez-vous pour le maintien de la DCE et de la directive pesticides dans la conditionnalité?</p>
POUR UNE PAC QUI DONNE DES PERSPECTIVES AUX AGRICULTEURS			
<p>Aujourd'hui les paysans du monde entier sont en concurrence directe, notamment avec l'agro business. Toutes les mesures d'encadrement des marchés sont progressivement abandonnées. L'agrandissement des structures et l'augmentation de la productivité (le plus souvent au détriment de l'environnement et de l'emploi) tirent les prix vers le bas, exposant des filières entières à des prix de vente en dessous de leurs prix de production (ex : lait)</p>	<p>15% des aides du 1er pilier peuvent être couplées sur la quantité produite pour les productions fragilisées (dont l'élevage) et maintien des droits de plantation viticole et des quotas sucrier</p> <p>Possibilité pour les producteurs de se regrouper en organisation de producteurs</p>	<p>Nous demandons qu'au delà d'un soutien spécifique conjoncturel au revenu pour les productions fragilisées par l'évolution des cours mondiaux, les marchés soient encadrés en vue d'assurer des prix de vente rémunérateurs aux producteurs</p> <p>L'adhésion à une organisation de producteurs ne doit pas être obligatoire et ne doit pas conditionner l'obtention d'aides publiques.</p>	<p>- Voterez-vous pour un maintien maximum d'aides couplées aux quantités produites? OUI à l'amendement 78.</p> <p>- Les mesures de marché sur le sucre et la vigne seront maintenues pour réguler ces secteurs. Voterez-vous pour un amendement demandant un maintien des quotas dans le secteur du lait?</p>
POUR UNE PAC PLUS SOLIDAIRE			
<p>L'Europe, par la PAC globalement et par les subventions aux exportations agricoles en particulier, vise la conquête des marchés de denrées alimentaires mondiaux. Cette conquête subventionnée s'apparente à du dumping qui détruit des pans entiers de l'économie vivrière de pays en voie de développement.</p>	<p>Pas d'évaluation des politiques agricoles sur leur rôle dans la faim dans le monde et sur les petits agriculteurs dans les pays en développement</p> <p>Subventions à l'export maintenues</p>	<p>Suivi et évaluation des impacts globaux des politiques agricoles avec les politiques publiques pour le développement (Comité DEV du Parlement)</p> <p>Suppression des subventions à l'export (Comité DEV du Parlement)</p>	<p>Voterez-vous pour instaurer un mécanisme de suivi/évaluation des impacts de la PAC dans les pays en développement ?</p> <p>Voterez-vous pour une élimination définitive des subventions aux exportations?</p>